

Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain (arrivé à 18h45), LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel (arrivé à 18h30), VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : LEBRUN Kévin (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), WERNER Élisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : -



Délibération N° 01-07-2021-CM : Rapport d'activité 2020 de Saint-Brieuc Armor Agglomération

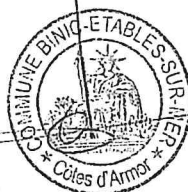
Conformément à l'article L. 5211-39 du CGCT, le Président d'un EPCI doit adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, avant le 30 septembre un rapport retraçant l'activité de l'établissement public et l'utilisation des crédits engagés pour chaque commune, accompagné du compte administratif.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Ce rapport a été présenté au conseil communautaire du 23 septembre 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-39 ;
Vu le rapport transmis aux conseillers municipaux dans la note de préparation du conseil ;

Le Conseil Municipal PREND ACTE des activités réalisées par l'agglomération en 2020.



Le Maire
Paul CHAUVIN

Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain (arrivé à 18h45), LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel (arrivé à 18h30), VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **LEBRUN Kévin** (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), **HÉRISARD Pierre** (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), **WERNER Élisabeth** (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : -



Délibération N° 02-07-2021-CM : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion 2014-2019 de Saint-Brieuc Armor Agglomération

La Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a adressé son rapport d'observations définitives sur les comptes et la gestion de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour les exercices 2014 à 2019.

Conformément aux dispositions règlementaires, ce rapport a fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors du conseil communautaire du 23 septembre 2021.

Ce rapport doit être présenté aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

La Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a émis les recommandations suivantes :

- Définir l'intérêt communautaire pour les compétences de SBAA dont l'exercice est subordonné par ses statuts à la reconnaissance d'un tel intérêt.
- Élaborer le schéma de mutualisation et l'assortir d'indicateurs d'impact quantitatifs et qualitatifs.
- Présenter une information financière sur l'ensemble des budgets de SBAA lors du débat annuel d'orientations budgétaires.
- Intégrer dans le rapport annuel sur les orientations budgétaires, prévu par l'article L. 2312-1 du CGCT, un plan pluriannuel répondant aux exigences fixées par l'article D. 2312-3 du même code

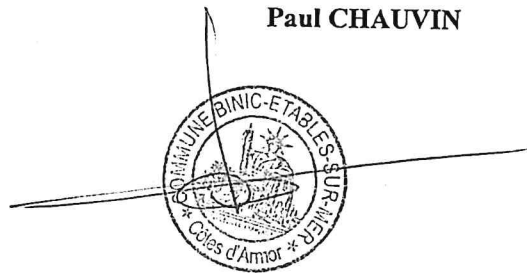
- Améliorer la fiabilité des prévisions budgétaires.
- Intégrer chaque année au compte d'imputation définitive les immobilisations achevées.
- Respecter le délai d'ordonnancement de vingt jours fixé par la réglementation.
- Rendre le « fonds communautaire de fonctionnement » conforme aux dispositions de l'article L. 5216-5-VI du CGCT.
- Mettre fin à l'octroi irrégulier de la prime annuelle.
- Doter le budget annexe « transports » d'un compte au Trésor.
- Mettre en œuvre dans les plus brefs délais les mesures préconisées par l'audit de la DDFIP des Côtes-d'Armor, portant sur la sécurisation de la régie des recettes issues de l'exploitation du réseau de transport public.
- Sécuriser la gestion de la régie de recettes des transports urbains, notamment à travers la rédaction d'un guide de procédures et l'acquisition d'un logiciel permettant la consolidation des recettes.
- Mettre en place des outils de gestion des projets d'investissement permettant d'assurer le suivi budgétaire, comptable et financier de chaque opération et apporter aux élus une vision claire et globale de l'état d'avancement des grands projets d'investissement et des financements mobilisés.

Vu le rapport d'observations définitives transmis aux conseillers municipaux ;

Vu la délibération DB-180-2021 de Saint-Brieuc Armor Agglomération, prenant acte de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne ;

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne sur la gestion et les comptes de 2014 à 2019 de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Étables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISSARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain (arrivé à 18h45), LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel (arrivé à 18h30), VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : LEBRUN Kévin (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), WERNER Élisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Étables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 30



Délibération N° 03-07-2021-CM : Adhésion à RICH'ESS

L'association Rich'ess a fait l'objet d'une présentation en réunion plénière le 5 mai dernier par son directeur et un de ses membres.

Rich'ESS est le pôle de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) du pays de Saint-Brieuc, un réseau qui réunit des acteurs de l'ESS sur le territoire.

Les pôles d'Economie Sociale et Solidaire ont pour ambition de rassembler des entreprises, des femmes et des hommes du territoire qui s'unissent autour de valeurs fondamentales de solidarité, d'égalité et de démocratie.

Rich'ESS est un espace ouvert de coopération, structurant et guidant pour soutenir l'innovation, la création, le développement, les transitions et l'expérimentation.

Le coût de cette adhésion est de 100 € / an.

Considérant l'intérêt pour la Commune de contribuer et de participer à ce réseau, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADHERE à l'association Rich'ESS à compter de 2022



Le Maire
Paul CHAUVIN

Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoints, MEUNIER Myriam, HÉRISARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain (arrivé à 18h45), LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel (arrivé à 18h30), VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : LEBRUN Kévin (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), HÉRISARD Pierre (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), WERNER Élisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 30



Délibération N° 04-07-2021-CM : Refonte du Pacte Financier et Fiscal de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Le premier semestre 2021 a été marqué par différents travaux collaboratifs pour Saint Brieuc Armor Agglomération : notamment le nouveau pacte financier et fiscal, la révision du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ou encore le Projet de Territoire.

Le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, approuvé en séance du conseil du 08/07/2021 fixe les orientations et les priorités de l'action intercommunale sur la période 2021-2030.

Le pacte financier et fiscal, quant à lui, constitue un outil important permettant d'atteindre les objectifs du projet de territoire en instaurant une solidarité au sein de l'ensemble intercommunal.

Souhaité par l'ensemble de l'assemblée délibérante, avec le soutien du Cabinet Ressources Consultants Finances, ce travail conséquent a été mené en concertation étroite avec la Conférence des Maires, le Bureau Communautaire, la Commission Administration Générale, le DG32 (conférence des directeurs de services et secrétaires de mairie) et un groupe de travail d'élus représentatifs des différentes sensibilités politiques et tailles des communes de l'agglomération.

La proposition finalisée développe le volet financier du pacte afin que les flux comptables (émission des titres et mandats) puissent s'inscrire dans le calendrier budgétaire de l'exercice 2021. Le volet fiscal sera traité dans un second temps.

Pour rappel, le pacte de confiance et de gouvernance, dont les dispositions financières avaient été prorogées par la délibération DB-143-2019 prise en Conseil d'Agglomération du 27/06/2019, est arrivé à son terme à la fin de l'exercice 2020. La mise en place de cet outil structurant étant obligatoire pour les EPCI signataires d'un contrat de ville, le Conseil d'Agglomération a délibéré le 23/09/2021 sur les mécanismes financiers qui seront intégrés au nouveau pacte financier et fiscal de l'ensemble intercommunal.

Le volet financier du pacte soumis à votre approbation par cette délibération répond aux engagements et enjeux du projet de territoire et prend en compte de nombreux enseignements de notre démarche participative.

- Respect des orientations définies par le précédent exécutif communautaire :

- Conservation d'une enveloppe de Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF) de 1,7 M d'€ ;
- Répartition de l'enveloppe FCF sur des critères homogènes et partagés ;
- Vigilance sur l'impact des évolutions pour les petites communes ;
- Prise en compte de la préservation des terres agricoles.
- Renforcement de la dimension intercommunale en mettant fin aux dispositifs transitoires issus du pacte de confiance et de gouvernance adopté en 2017 pour accompagner la création de SBAA ;

Axes, critères et pondérations à l'origine de la répartition financière

La solidarité financière proposée repose sur 4 capacités mesurées chacune par deux critères. L'ensemble des critères et capacités ont été pondérés comme suit :

4 axes : tenir compte des ...	8 critères : aider plus les communes en situation de...	Poids axe	Poids des critères au sein de l'axe
Capacités de développement humains	Insuffisance Revenu Médian	24%	1
	Importance de la population scolarisée sur la commune (1er et 2nd degré)		1
Capacités d'intervention des communes	Insuffisance d'IRE (indicateur de ressources élargi)	23%	1
	Insuffisance de densité		0,5
Capacités d'attractivité et de développement	Insuffisance de dynamique des emplois occupés par les actifs de la commune	23%	0,5
	Importance du taux de chômage sur la commune		1
Services rendus par les écosystèmes naturels	Importance des capacités de stockage de CO ²	30%	1
	Importance des terres agricoles sur la commune		1

Les critères retenus pour évaluer les capacités de développement, d'intervention, d'attractivité mais aussi les services rendus par les écosystèmes sont en cohérence avec les enjeux du territoire. Cette logique d'intervention, inspirée par les travaux du Pacte Stratégique Régional adapté aux réalités de notre intercommunalité, renforce notre action sur les communes confrontées à de plus grandes fragilités. La multiplicité et l'équilibre des critères permettent également de mieux caractériser la diversité des communes de notre agglomération.

En ce sens, l'introduction de critères sur les services rendus par les écosystèmes constitue une avancée notable, en cohérence avec le projet de territoire, et marque l'engagement communautaire en faveur de la question environnementale.

Montant de l'enveloppe FCF et modalités de calcul à l'origine de la répartition

Le montant de l'enveloppe du FCF est de 1 722 117 € (hors dispositifs de soutenabilité des variations de ressources).

Une note méthodologique transmise aux services précise les modalités de calcul de chaque étape du processus d'élaboration.

Globalement, cette méthode vise à positionner les communes à partir des données propres à chaque critère selon les ressources disponibles, puis de les traduire en indice composite et en coefficient de modulation. Ce dernier viendra ainsi moduler la population DGF de chaque commune avant répartition de l'enveloppe par habitant.

Afin de faire preuve de vigilance pour les petites communes quant à la soutenabilité du passage de l'ancien au nouveau pacte, cette répartition a été assortie de mécanismes de correction :

La dotation socle.

La dotation socle est attribuée à toutes les communes pour lesquelles l'application du calcul du FCF (selon la répartition financière susvisée) ne permet pas d'atteindre les montants minimum repris dans le tableau ci-dessous. Cette dotation est financée sur l'enveloppe FCF de 1 722 117 €. Son coût s'élève à 110 438 € réduisant ainsi l'enveloppe répartie sur la base de la population modulée à 1 611 679 €.

Montant Dotation socle	Communes éligibles selon population DGF	Nb communes concernées SBAA
15 K€	Communes population DGF < à 1 000 hts	6
20 K€	Communes population DGF comprise entre 1 001 et 1 500 hts	4
25 K€	Communes population DGF > à 1 501 hts	5

Les dispositifs facilitant la soutenabilité des variations de ressources.

Deux mécanismes visent à encadrer la variation des ressources entre ancien pacte et nouveau pacte. Cette variation mesure l'écart entre la somme du volet 1 (FCF antérieur) + volet 2 (effet neutralisation de la fusion) de l'ancien pacte et la nouvelle solidarité cible du nouveau pacte.

- 1 **Un lissage progressif permettant d'étaler sur 2 ans la variation de ressources nettes pour les communes** (hausses comme baisses), selon la comparaison suivante :

CALCUL DE LA VARIATION DE RESSOURCES NETTES ENTRE ANCIEN PACTE ET NOUVEAU PACTE	
valeur initiale [ancien pacte]	FCF annuel de la période 2017-2020 + moyenne annuelle effet neutralisation de la fusion de la période 2018-2020
valeur finale [nouveau pacte]	nouvelle solidarité cible [soit FCF final 2026]

En application de ce lissage, l'année 2021 correspondra donc à l'exercice comptable assurant la transition entre valeur initiale de l'ancien pacte et la solidarité cible du nouveau pacte.

Ce dispositif de lissage portera en 2021 l'enveloppe de la nouvelle solidarité à 1 787 701 €.

DISPOSITIF DE LISSAGE SUR 2 ANS [ETALEMENT VARIATION DE RESSOURCES]		
Année de versement	2021	PERIODE 2022-2026
ENVELOPPE ANNUELLE FCF	1 787 701 €	1 722 117 €

- 2 **Un dispositif complémentaire de compensation dégressive transitoire étalée sur 5 ans des baisses de ressources nettes dépassant 2 % des produits réels de fonctionnement (PRF) annuels moyens de la commune sur la période 2017-2019.**

Dans ce mécanisme financé par l'agglomération, lorsque la baisse des ressources nettes excède 2 % des PRF moyens 2017-2019 (plafond de baisse), alors l'écart entre la baisse constatée et le plafond de baisse correspond au montant à protéger. Ce dispositif s'étalera selon l'échéancier suivant.

DISPOSITIF COMPLEMENTAIRE DE COMPENSATION DEGRESSIVE TRANSITOIRE						
Année de versement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant total à protéger de 75 734 €	100%	80%	60%	40%	20%	0%
Coût du dispositif financé par SBAA	75 734 €	60 587 €	45 440 €	30 294 €	15 146 €	0 €

Actualisation des données statistiques, à échéance 2024.

Afin de tenir compte de l'évolution des données issues des indicateurs sur la période du pacte financier, une actualisation sera opérée en 2024. Celle-ci permettra de tenir compte des évolutions induites par le PLUi.

Tableau récapitulatif du FCF de la période 2021-2026 intégrant l'ensemble des dispositifs.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DISPOSITIFS COMPOSANT LE FCF PERIODE 2021-2026						
Année de versement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
LISSAGE PROGRESSIF [2 ANS]	1 787 701 €	1 722 117 €	1 722 117 €	1 722 117 €	1 722 117 €	1 722 117 €
COMPENSATION DEGRESSIVE [5 ans]	75 734 €	60 587 €	45 440 €	30 294 €	15 146 €	0 €
TOTAL FCF	1 863 435 €	1 782 704 €	1 767 557 €	1 752 411 €	1 737 263 €	1 722 117 €

Tableau récapitulatif des montants à verser pour chaque commune sur la période 2021-2026

COMMUNE	FCF 2021	FCF 2022	FCF 2023	FCF 2024	FCF 2025	FCF 2026
BINIC-ETABLES-SUR-MER	39 236 €	60 976 €	60 976 €	60 976 €	60 976 €	60 976 €
BODEO (LE)	19 539 €	16 245 €	15 933 €	15 622 €	15 311 €	15 000 €
FOEIL (LE)	24 504 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
HARMOYE (LA)	19 333 €	15 358 €	15 269 €	15 179 €	15 090 €	15 000 €
HILLION	29 885 €	45 190 €	45 190 €	45 190 €	45 190 €	45 190 €
LANFAINS	17 717 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
LANGUEUX	50 755 €	56 671 €	56 671 €	56 671 €	56 671 €	56 671 €
LANTIC	17 833 €	26 380 €	26 380 €	26 380 €	26 380 €	26 380 €
LESLAY (LE)	12 218 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
MEAUGON (LA)	21 781 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
PLAINE-HAUTE	47 036 €	29 213 €	28 160 €	27 107 €	26 053 €	25 000 €
PLAINTEL	73 429 €	38 984 €	38 984 €	38 984 €	38 984 €	38 984 €
PLEDRAN	88 256 €	68 471 €	68 471 €	68 471 €	68 471 €	68 471 €
PLERIN	96 728 €	114 289 €	114 289 €	114 289 €	114 289 €	114 289 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	78 686 €	68 953 €	68 953 €	68 953 €	68 953 €	68 953 €
PLOUFRAGAN	114 902 €	125 554 €	125 554 €	125 554 €	125 554 €	125 554 €
PLOURHAN	18 013 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
PORDIC	93 146 €	57 391 €	57 391 €	57 391 €	57 391 €	57 391 €
QUINTIN	49 132 €	48 236 €	48 236 €	48 236 €	48 236 €	48 236 €
SAINT-BIHY	12 036 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
SAINT-BRANDAN	29 426 €	26 967 €	26 967 €	26 967 €	26 967 €	26 967 €
SAINT-BRIEUC	423 571 €	521 945 €	521 945 €	521 945 €	521 945 €	521 945 €
SAINT-CARREUC	94 667 €	55 482 €	47 861 €	40 241 €	32 620 €	25 000 €
SAINT-DONAN	33 698 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
SAINT-GILDAS	20 424 €	16 524 €	16 143 €	15 762 €	15 381 €	15 000 €
SAINT-JULIEN	37 022 €	29 657 €	29 657 €	29 657 €	29 657 €	29 657 €
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	57 168 €	30 263 €	30 263 €	30 263 €	30 263 €	30 263 €
TREGUEUX	61 686 €	66 063 €	66 063 €	66 063 €	66 063 €	66 063 €
TREMUSON	86 611 €	47 765 €	42 074 €	36 383 €	30 691 €	25 000 €
TREVENEUC	21 591 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
VIEUX-BOURG (LE)	17 295 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
YFFINIAC	56 111 €	41 127 €	41 127 €	41 127 €	41 127 €	41 127 €
FCF TOTAL	1 863 435 €	1 782 704 €	1 767 557 €	1 752 411 €	1 737 263 €	1 722 117 €

Pour Binic-Etables-sur-Mer, le FCF est écarté en 2021, mais sera perçu complètement à partir de 2022.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Chiffres connus 2021	Prévision 2022
Attribution de compensation	243 696 €		93 439 €	135 443 €	93 439 €	193 937 €	193 937 €
fds de péréquation	186 223 €	171 330 €	169 741 €	165 030 €	165 030 €	165 442 €	165 442 €
Fonds de concours	112 554 €	112 554 €	112 554 €	112 554 €	112 554 €	39 236 €	60 976 €
total	542 473 €	283 884 €	375 734 €	413 027 €	371 023 €	398 615 €	420 355 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5 VI ;

Vu la délibération DB-147-2021 prise par SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION le 08/07/2021 relative au projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération 2021-2030 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire saisi en date du 9 septembre 2021 ;

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 9 septembre 2021 ;

Vu l'avis de la Commission Finances de SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION en date du 14 septembre 2021 ;

Vu la délibération DB-184-2021 prise par SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION le 23/09/2021 relative à la refonte du Pacte Financier et Fiscal et à ses dispositions financières ;

Vu l'avis de la commission des Finances de la commune en date du 21 octobre 2021 ;

CONSIDERANT que les dispositions approuvées en conseil d'agglomération posent les bases de la nouvelle solidarité financière qui sera déployée au sein de l'ensemble intercommunal sur la période 2021-2026,

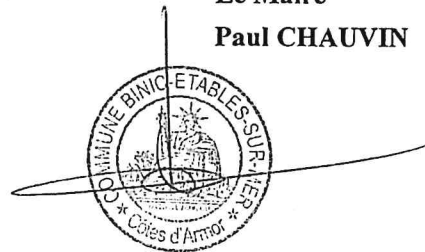
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE des dispositions financières détaillées ci-dessus et intégrées dans la refonte du Pacte Fiscal et Financier de 2021,

VALIDE la convention pour le versement du Fonds Communautaire de Fonctionnement ainsi que le règlement d'attribution du Fonds Communautaire de Fonctionnement,

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout autre document s'y rapportant et permettant le versement du Fonds Communautaire de Fonctionnement.

Le Maire
Paul CHAUVIN



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain (arrivé à 18h45), LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : LEBRUN Kévin (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), HÉRISARD Pierre (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), WERNER Élisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 31



Délibération N° 05-07-2021-CM : Subvention à l'association Chat Grain

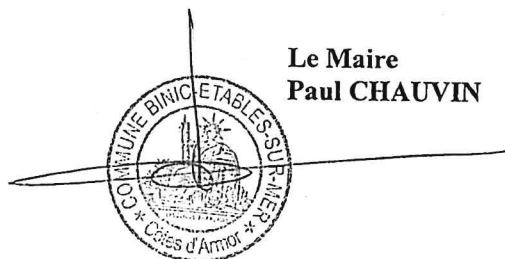
Face à la prolifération des chats errants dans certains quartiers de la commune, l'association Chat Grain capture et identifie les chats en vue de leur stérilisation.

Vu l'avis de la commission finances du 21 octobre 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE, au titre de l'exercice 2021, une subvention d'un montant de 500 € à l'association Chat Grain

Le Maire
Paul CHAUVIN



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain (arrivé à 18h45), LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **LEBRUN Kévin** (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), **HÉRISARD Pierre** (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), **WERNER Élisabeth** (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 31



Délibération N° 06-07-2021-CM : Régularisation de l'actif

En collaboration avec les services des Finances Publiques, la commune a procédé à la mise à jour complète de l'inventaire comptable du budget principal. Il convient de permettre au comptable public de passer les écritures nécessaires à cette mise à jour de l'actif immobilisé.

Vu l'avis de la commission finances en date du 21 octobre 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

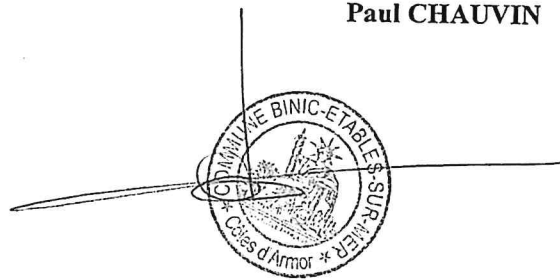
AUTORISE le comptable public à passer les écritures non budgétaires suivantes :

	Amortissements à régulariser en crédit D 1068 C 28 ...	Amortissements à régulariser en crédit D 1068 C 28 ...
202	47 336,39	
2031	370 872,42	
2033		1 280,13
204133	21 000,01	
2041482	19 900,00	
2041581	19 895,85	
2041582	106 003,07	
2041642	154 588,65	
204181	12 340,53	
204182	45 255,78	
2051	40 161,56	

	Amortissements à régulariser en crédit D 1068 C 28 ...	Amortissements à régulariser en crédit D 1068 C 28 ...
2121	40 779,68	
2128		2 172,78
2132		7 500,00
2138		2 500,00
2151		95 575,03
2152	52 420,82	
21568		1 000,00
2158	96 086,17	
21721		2 600,00
21735		2 500,00
2181		1 400,00
2182	173 039,19	
2183		
2184	49 151,23	
2188		
	1 248 831,35	116 527,94
Solde à imputer sur le C/ 1068		1 132 303,41

PRÉCISE que ces opérations viendront diminuer le compte 1068 d'un montant total de 1 132 303,41€

Le Maire
Paul CHAUVIN



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISSARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain (arrivé à 18h45), LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **LEBRUN Kévin** (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), **HÉRISSARD Pierre** (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), **WERNER Élisabeth** (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 31



Délibération N° 07-07-2021-CM : Décision modificative n° 3 – Budget principal

Le budget principal nécessite quelques ajustements budgétaires d'ici la fin de l'exercice, afin :

- d'ajuster les crédits de charges de personnel de 43 630€
- de majorer le virement à la section d'investissement de 78 810€, pour financer principalement les achats de conteneurs enterrés supplémentaires mis en œuvre dans le cadre de la programmation de travaux par SBAA
- de prévoir les crédits en opérations pour le compte du Département concernant les travaux de la rue du chien noir (à l'équilibre pour 97 000€ en dépenses et recettes)
- de prévoir des crédits pour les intégrations d'études dans l'actif (29 000€ en dépenses et en recettes)

Vu l'avis de la commission finances en date du 21 octobre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour et 6 abstentions (M. HONORÉ, Mme BLANCHARD, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ)

APPROUVE la décision modificative n° 3 du budget principal suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	43 630,00 €
014	Atténuations de produits	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 1 310,00 €
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions	500,00 €
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	78 810,00 €
TOTAL		121 630,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	Libellé	Montants
002	Résultat d'exploitation reporté	
013	Atténuations de charges	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
70	Produits des services, du domaine	- 26 150,00 €
73	Impôts et taxes	217 283,00 €
74	Dotations et participations	- 69 503,00 €
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions	
79	Tranferts de charges	
TOTAL		121 630,00 €

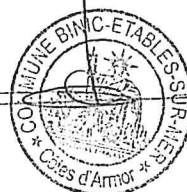
DEPENSES INVESTISSEMENT

			opér fonction	Montant
2313-2315	041	intégrations 2031-2033	fin-01	29 000 €
4581	45	opération Compte de Tiers Rue Du chien Noir Département	fin-01	97 000 €
2188	21	Complément Containers	95-813	120 000 €
2315	23	Travaux voirie Rue Du chien Noir Département	59-822	-97 000 €
				149 000 €

RECETTES INVESTISSEMENT

			opér fonction	Montant
2031-2033	041	intégrations 2031-2033	fin-01	29 000 €
040	15182	PROVISION	fin-01	-1 310 €
021	021	Virement de la section d'exploitation	fin-01	78 810 €
45	4581	opération Compte de Tiers Rue Du chien Noir Département	fin-01	97 000 €
13	1328	Subvention Sbaa Containers	95-813	34 000 €
13	1323	Subvention département Voirie Rue Du chien noir	59-822	-97 000 €
13	1323	Subvention Département Voies Douces	59-822	8 500 €
				149 000 €

Le Maire
 Paul CHAUVIN



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERRISSARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain (arrivé à 18h45), LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : LEBRUN Kévin (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), HERRISSARD Pierre (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), WERNER Élisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 31



Délibération N° 08-07-2021-CM : Décision modificative n° 1 – Budget annexe du Port de plaisance

Le budget annexe du port de plaisance nécessite quelques ajustements budgétaires d'ici la fin de l'exercice, afin :

- d'ajuster les crédits de charges de personnel de 61 100€, principalement pour procéder à la facturation des frais de gestion par le budget principal
- de constater des recettes d'amarrage (+44 300€) et d'occupation du domaine portuaire (15 400€) supérieures aux prévisions
- de prévoir les crédits nécessaires en cas de remboursement anticipé de l'emprunt (portes), pris en charge par le département

Vu l'avis de la commission finances en date du 21 octobre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour et 6 abstentions (M. HONORÉ, Mme BLANCHARD, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ)

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget du Port de plaisance suivante :

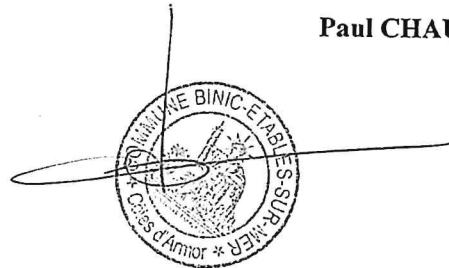
	CHAPITRE	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	012	Charges de personnel	61 100 €
	66	Charges financières	25 800 €
	68	Dotation aux provisions	1 600 €
	042	Opérations d'ordre entre sections	-1 600 €
	TOTAL		86 900 €

	CHAPITRE	Libellé	Montant
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	70	Produits des services et du domaine	59 700 €
	77	Produits exceptionnels	27 200 €
	TOTAL		86 900 €

	CHAPITRE	Libellé	Montant
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16	Emprunts et dettes assimilés	450 000 €
	20	Immobilisations incorporelles	-1 600 €
	TOTAL		448 400 €

	CHAPITRE	Libellé	Montant
RECETTES D'INVESTISSEMENT	16	Emprunts et dettes assimilés	450 000 €
	040	Opérations d'ordre entre sections	-1 600 €
	TOTAL		448 400 €

Le Maire
Paul CHAUVIN



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISSARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : LEBRUN Kévin (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), WERNER Élisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



Délibération N° 09-07-2021-CM : Décision modificative n° 3 – Budget annexe du Camping

Le budget annexe du camping nécessite quelques ajustements budgétaires d'ici la fin de l'exercice, afin :

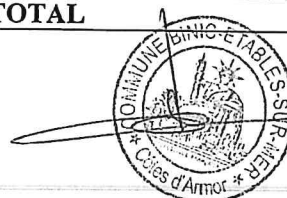
- d'ajuster les crédits de charges de personnel de 5 000 €
- de constater des recettes de location (+ 5 000 supérieures aux prévisions)

Vu l'avis de la commission finances en date du 21 octobre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour et 6 abstentions (M. HONORÉ, Mme BLANCHARD, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ) APPROUVE la section investissement de la décision modificative n° 1 du budget annexe du Camping

	CHAPITRE	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	012	Charges de personnel	5 000 €
		TOTAL	5 000 €

	CHAPITRE	Libellé	Montant
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	70	Produits des services et du domaine	5 000 €
		TOTAL	5 000 €



Le Maire
Paul CHAUVIN

Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **LEBRUN Kévin** (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), **HÉRISARD Pierre** (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), **WERNER Élisabeth** (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



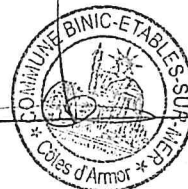
Délibération N° 10-07-2021-CM : Régularisation comptable pour les opérations sous mandat

Le compte 4582 opérations sous mandat - recettes présente un solde créditeur de 9 909,19 € depuis le 1^{er} janvier 1997, qu'il convient de régulariser via une opération non budgétaire.

Vu l'avis de la commission finances du 21 octobre 2021 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le comptable public à constater la somme de 9 909.19 € en débit au compte 4582, et la somme de 9 909.19 € en crédit au compte 1068.



Le Maire
Paul CHAUVIN

Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISSARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **LEBRUN Kévin** (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), **HÉRISSARD Pierre** (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), **WERNER Élisabeth** (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



Délibération N° 11-07-2021-CM : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace France Services au Département des Côtes d'Armor

La commune a initié un partenariat avec et le Département des Côtes d'Armor pour accueillir des permanences des services sociaux et médico-sociaux relevant de la Maison du Département de Saint-Brieuc.

Dans ce cadre, les animateurs France Services seront chargés :

- d'accueillir et orienter les usagers lors des rendez-vous ;
- d'orienter et/ou accompagner les usagers vers la Maison du Département de Saint-Brieuc pour prendre rendez-vous ;
- de gérer les plannings de réservation en cas de suppression ou ajout au dernier moment de rendez-vous sur demande ;
- de communiquer vers les usagers des événements et actions menées par les services sociaux et médico-sociaux relevant de la Maison du Département de Saint-Brieuc ;
- de mettre à disposition de la documentation fournie par les services sociaux et médico-sociaux relevant de la Maison du Département de Saint-Brieuc ;
- de déposer les courriers des usagers ou transmission par mail à l'attention des assistantes sociales et infirmières de la Maison du Département de Saint-Brieuc

L'autorisation d'occupation par le service d'Action Sociale de Proximité de la MDD de Saint-Brieuc concerne la mise à disposition de trois bureaux situés au rez-de-chaussée de la mairie principale, d'une salle d'attente ainsi que d'un accès à la salle de pause.

Le calendrier d'occupation des locaux de permanence et de télétravail prévoit une présence les mardis sur réservation préalable, en contrepartie du versement d'une participation financière de 1 000 € par an à la commune, pour une durée de 3 ans.

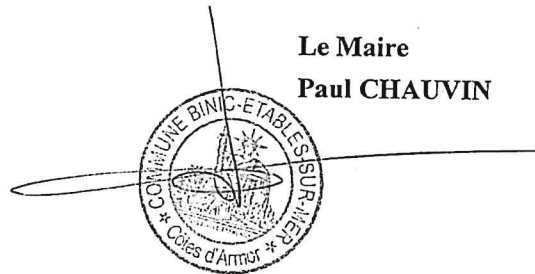
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux avec Département des Côtes d'Armor annexée à la présente délibération, en vue de mettre en œuvre une permanence sociale au sein de l'Espace France Services de la commune, et le cas échéant à en modifier les conditions par avenant (locaux utilisés)

PRECISE que le loyer perçu sera affecté au budget annexe « Maison France Services » de la commune.

Le Maire

Paul CHAUVIN



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISSARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **LEBRUN Kévin** (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), **HÉRISSARD Pierre** (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), **WERNER Élisabeth** (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



Délibération N° 12-07-2021-CM : Marché de restauration scolaire-rectificatif

Par délibération en date du 24 mars 2021 la commune de Binic – Etables-sur-Mer a sollicité sa sortie du SIRESCOL à compter du 1^{er} janvier 2022. Le 21 avril le comité syndical du SIRESCOL a approuvé cette demande et par un arrêté en date du 31 août 2021, le préfet a décidé du retrait de la commune de Binic – Etables-sur-Mer du SIRESCOL au 1^{er} janvier 2022.

La co-construction d'un projet autour de la restauration communale a débuté par un audit réalisé par ACR restauration suivi d'une rencontre des bénéficiaires, agents communaux et représentants des familles sur chaque site puis d'un travail des usagers et habitants le 30 juin autour de la restauration idéale. La commune est dans l'attente de propositions d'accompagnement pour la phase de co-construction du projet.

Dans l'attente de l'aboutissement de ce projet global, il convient de désigner un prestataire qui assurera le service de restauration scolaire pour les quatre restaurants scolaires de la commune soit pour une moyenne de 430 repas par jour scolaire à partir du 1^{er} janvier 2022.

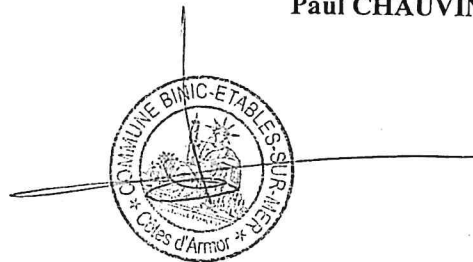
Par délibération en date du 15 septembre 2021 le Conseil Municipal a validé le lancement d'une consultation en vue de l'attribution d'un marché de fourniture de repas pour les quatre restaurants scolaires pour l'année 2022 et 3 reconductions possibles.

Il convient de délibérer à nouveau sur le montant prévisionnel du marché. En effet, l'augmentation du coût des denrées mais aussi le niveau d'exigence de la consultation amènent à réestimer ce marché à 160 000€ HT annuel (contre 130 000€ HT dans la précédente délibération) soit 640 000 € HT pour la durée totale du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour et 6 abstentions (M. HONORÉ, Mme BLANCHARD, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ)

APPROUVE le nouveau marché de la restauration scolaire pour un montant de 160 000 €.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoints, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : LEBRUN Kévin (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), WERNER Élisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



Délibération N° 13-07-2021-CM : Création d'un poste de chargé de mission et demande de subvention

Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés (de 18 à 30 ans d'un niveau au moins égal à Bac +2) le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Les VTA ont vocation à soutenir les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leurs besoins. Ils aident notamment les acteurs locaux à mobiliser des financements du plan de relance.

Dans ce cadre, et afin d'accompagner la démarche de promotion de la démocratie locale engagée par la commune, il est proposé d'avoir recours à un chargé de mission pour une durée de 18 mois. Ce poste serait financé par l'Etat pour un montant forfaitaire de 15 000€.

Le contractuel aura pour missions d'accompagner la mise en œuvre de la politique municipale pour le développement de la démocratie locale, de coordonner le montage de projets et la recherche de financements, de suivre et accompagner les projets initiés tant par la collectivité que par les habitants, de gérer les outils de communication spécifiques encourageant le dialogue.

Vu l'information portée au Comité technique le 20 octobre 2021
Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 18 octobre 2021
Vu l'avis favorable de la commission Transparence et participation du 20 octobre 2021

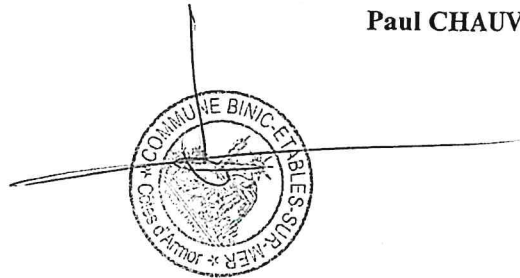
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la création d'un emploi de chargé de mission en participation citoyenne et gestion de projets dans les conditions définies ci-dessus

SOLLICITE la participation de l'Etat dans le cadre du dispositif du Volontariat Territorial en Administration, pour un montant de 15 000€.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoints, MEUNIER Myriam, HÉRISARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : LEBRUN Kévin (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), HÉRISARD Pierre (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), WERNER Élisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



Délibération N° 14-07-2021-CM : Création d'un poste de responsables enfance jeunesse

L'organisation actuelle du volet administratif, managérial et le suivi des projets du service enfance jeunesse repose sur une répartition des fonctions entre différents postes que sont ceux de la DGSA, la comptabilité et le poste de gestionnaire des carrières et paies.

Le volet enfance jeunesse sur la commune présente une complexité inhabituelle liée aux histoires des communes de Binic et d'Etables-sur-Mer qu'il s'agisse du volet scolaire et périscolaire (restauration, temps méridien, garderie et contrats d'association) mais aussi extrascolaire (centre de loisirs communal et associatif).

Il est proposé la création d'un poste de responsable enfance jeunesse qui accompagnera l'harmonisation des pratiques, répondra de plus près aux besoins des familles et des équipes et coordonnera la mise en œuvre de projets municipaux. Il assurera l'encadrement du service enfance jeunesse dont celui de 8 agents directement.

Cet agent prendra également en charge la gestion des inscriptions, de la facturation et du portail famille, par redéploiement des missions actuellement assurées par le poste facturation/comptabilité. Le départ prochain en disponibilité de l'agent concerné a permis de questionner la redistribution des missions.

Vu l'avis favorable des commissions enfance jeunesse et du personnel respectivement réunies le 14 octobre et le 18 octobre 2021 ;

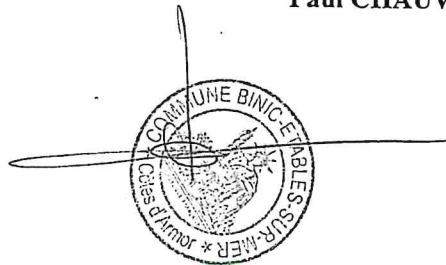
Vu l'avis favorable du comité technique amené à se prononcer le 20 octobre 2021 sur l'impact de cette création de poste sur l'organisation des services ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CRÉE un poste de responsable enfance jeunesse sur une durée de 35 heures hebdomadaire dans les cadres d'emplois des rédacteurs et animateurs territoriaux (cadre B).

MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs en conséquence

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



PJ : tableau des effectifs

Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **LEBRUN Kévin** (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), **HÉRISARD Pierre** (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), **WERNER Élisabeth** (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



Délibération N° 15-07-2021-CM : Régularisations foncières

Dans le cadre d'un travail global relatif au domaine public routier communal, diverses anomalies ont été constatées.

Ainsi, des parcelles ont été affectées au domaine public routier de la commune sans avoir fait l'objet d'une intégration à ce dernier.

- La parcelle cadastrée 007 AD 0412, d'une superficie de 286 m², constitue une partie de la voirie de la rue des Fontaines,
- La parcelle cadastrée 007 AD 0384, d'une superficie de 109 m², constitue une partie de la voirie de la rue des Fontaines,
- La parcelle cadastrée AM 0498, d'une superficie de 70 m², constitue une partie de la voirie de la rue l'Étang
- La parcelle cadastrée AN 0292, d'une superficie de 158 m², constitue une partie de la voirie de la rue de Couestineau
- La parcelle cadastrée AN 0305, d'une superficie de 208 m², constitue une partie de la voirie de la rue de Couestineau

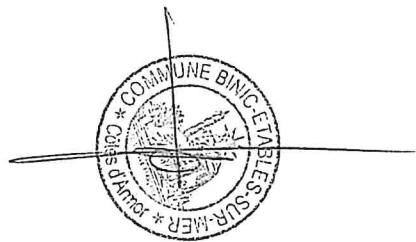
La commission urbanisme, réunie le 19 octobre 2021, a émis un avis favorable à la régularisation de cette situation en intégrant ces parcelles au domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'intégration dans le domaine public communal des parcelles citées ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISSARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : LEBRUN Kévin (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), WERNER Élisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



Délibération N° 16-07-2021-CM : Licitacion parcelle AM 660 (ilot Guillou de Mezillis) : additif valorisation des parcelles et versement d'une soulte

Le Conseil Municipal lors de la séance du 3 février 2021 a validé la cession à Coopalis du foncier nécessaire à la réalisation du projet immobilier du bailleur (parcelles cadastrées AM 590, 591, 592, 659 et 658) pour une contenance de 2 888 m².

Lors de sa séance du 12 mai, le conseil avait validé la sortie d'indivision relative à la parcelle AM 660 de 41 m².

Pour rappel, la commune est propriétaire de la parcelle AM 660 pour 2/3 et la SARL XO Wood Promotion pour 1/3.

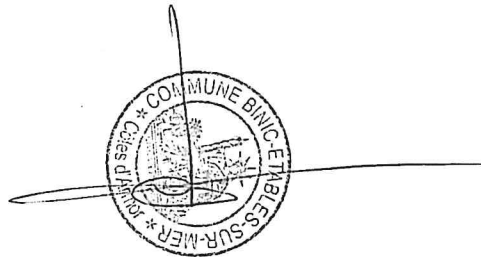
La sortie de l'indivision de la parcelle AM 660 (41 m²) prévoit la création de deux parcelles : la parcelle AM 712 d'une surface de 8 m² est amenée à devenir propriété de la SARL XO Wood Promotion et la parcelle AM 713 d'une surface de 33m² est amenée à devenir propriété de la commune de Binic-Etables-Sur-Mer.

Vu l'avis de la commission ADS en date du 19 octobre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour et 6 abstentions (M. HONORÉ, Mme BLANCHARD, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ)

AUTORISE le Maire à signer les actes autorisant la sortie de la commune de l'indivision de la parcelle AM 660 et à verser une soulte d'un montant de 1000 € à la SARL XO Wood Promotion ainsi qu'à prendre à la charge de la commune l'ensemble des frais résultant de cette licitation.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **LEBRUN Kévin** (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), **HÉRISARD Pierre** (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), **WERNER Élisabeth** (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



Délibération N° 17-07-2021-CM : Logement social – subvention pour la réalisation de 6 logements sociaux « Lotissement La Belle Époque »

La société « TERRA DEVELOPPEMENT » a obtenu le 25 avril 2017 un permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement dit « LA BELLE EPOQUE », de 17 lots (PA 17Q0002).

Un permis de construire a été délivré le 21 décembre 2018 à la société NEOLOGY en vue de la construction de 6 logements locatifs sociaux se décomposant comme suit :

- 4 PLUS
- 2 PLA-I

Ces logements deviendront propriété de l'O.P.H. Côtes d'Armor Habitat.

Le dispositif mis en place par Saint-Brieuc Armor Agglomération prévoit une participation communale au moins équivalente à celle de la communauté d'agglomération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1,

Vu l'adoption du Programme Local de l'Habitat « PLH 32 » par le conseil d'agglomération le 11 juillet 2019,

Vu le Guide des Aides Habitat 2020 adopté par le conseil d'agglomération du 27 février 2020,

Considérant la demande d'aide à la production de logements sociaux présentée par l'O.P.H. Côtes d'Armor Habitat pour la production de 6 logements locatifs sociaux, rue de La Belle Epoque,

Considérant que le projet relève de la catégorie VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement),

Considérant qu'en cas de VEFA, la participation de l'agglomération est de :

- 7 500 € par logement financé en PLUS
- 8 000 € par logement financé en PLAI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

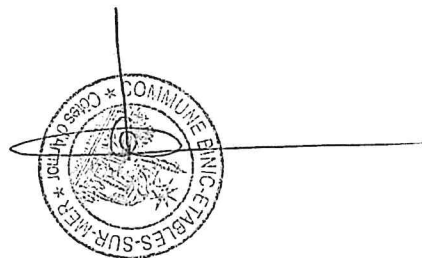
ACCORDE à l'O.P.H. Côtes d'Armor Habitat une aide à la production de logements sociaux de

- 7500 € par logement financé en PLUS
- 8000 € par logement financé en PLAI

Soit la somme globale de 46 000 € pour son opération située lotissement « LA BELLE EPOQUE »,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : LEBRUN Kévin (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), HÉRISARD Pierre (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), WERNER Élisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



Délibération N° 18-07-2021-CM : Travaux de réfection de la toiture de Ker Ruellan

Il a lieu de procéder à la réfection à l'identique de la couverture ardoise du bâtiment de la bibliothèque municipale de la commune de Binic – Étables-sur-Mer. Le bâtiment se situe au 8, Rue du Général Leclerc à Étables-sur-Mer.

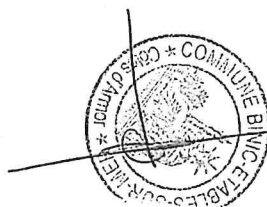
Vu les articles L 2123-1 et R 2123-1 3 du code de la commande publique ;

Vu l'avis de la commission travaux en date du 7 avril 2021 ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation des entreprises, sous la forme d'un marché à procédure adaptée dont le montant estimatif est de 50 000 € hors-taxes, ainsi qu'à signer le marché décrit ci-dessus avec l'entreprise qui proposera l'offre la mieux-disante.



Le Maire
Paul CHAUVIN

Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoints, MEUNIER Myriam, HÉRISARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **LEBRUN Kévin** (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), **HÉRISARD Pierre** (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), **WERNER Élisabeth** (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



Délibération N° 19-07-2021-CM : Aménagement abords et parking du cimetière d'Etables-sur-Mer

Face à l'insécurité routière que représente le parking actuel du cimetière le long de la route départementale 21 très fréquentée, il est proposé de réaliser un parking à l'arrière débouchant sur la route départementale 47.

L'aménagement favorisera au maximum l'absorption des eaux pluviales à la parcelle. Des conteneurs enterrés viendront compléter l'aménagement du parking. Les espaces longeant la route départementale 21 seront végétalisés et une voie douce longera cette route.

Vu les articles L 2123-1 et R 2123-1 3 du code de la commande publique ;

Vu l'avis favorable de la commission travaux en date du 28 octobre 2021 ;

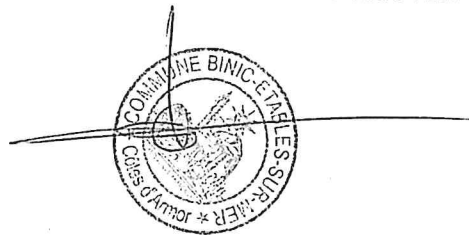
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation des entreprises, sous la forme d'un marché à procédure adaptée dont le montant estimatif est de 65 000 € hors-taxes, ainsi qu'à signer le marché décrit ci-dessus avec l'entreprise qui proposera l'offre la mieux-disante,

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auxquelles le projet est éligible (notamment la répartition du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor).

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : LEBRUN Kévin (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), HÉRISARD Pierre (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), WERNER Élisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



Délibération N° 19-07-2021-CM : Aménagement abords et parking du cimetière d'Etables-sur-Mer

Face à l'insécurité routière que représente le parking actuel du cimetière le long de la route départementale 21 très fréquentée, il est proposé de réaliser un parking à l'arrière débouchant sur la route départementale 47.

L'aménagement favorisera au maximum l'absorption des eaux pluviales à la parcelle. Des conteneurs enterrés viendront compléter l'aménagement du parking. Les espaces longeant la route départementale 21 seront végétalisés et une voie douce longera cette route.

Vu les articles L 2123-1 et R 2123-1 3 du code de la commande publique ;

Vu l'avis favorable de la commission travaux en date du 28 octobre 2021 ;

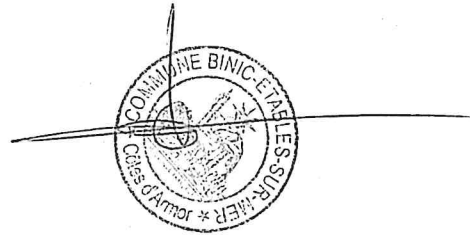
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation des entreprises, sous la forme d'un marché à procédure adaptée dont le montant estimatif est de 65 000 € hors-taxes, ainsi qu'à signer le marché décrit ci-dessus avec l'entreprise qui proposera l'offre la mieux-disante,

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auxquelles le projet est éligible (notamment la répartition du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor).

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **LEBRUN Kévin** (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), **HÉRISSARD Pierre** (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), **WERNER Élisabeth** (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



Délibération N° 20-07-2021-CM : Réfection de la promenade de la Banche

Le revêtement de la promenade la Banche (environ 1 300m²) présente de nombreuses dégradations et nécessite une réfection complète.

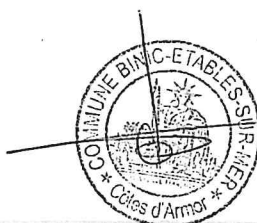
Vu les articles L 2123-1 et R 2123-1 3 du code de la commande publique ;

Vu l'avis de la commission travaux réunie le 14 janvier 2021 ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation des entreprises, sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'un enrobé poncé dont le montant estimatif est de 85 000 HT, ainsi qu'à signer le marché décrit ci-dessus avec l'entreprise qui proposera l'offre la mieux-disante.



**Le Maire
Paul CHAUVIN**

Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : LEBRUN Kévin (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), HÉRISARD Pierre (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), WERNER Élisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



Délibération N° 21-07-2021-CM : Aménagement rue Pasteur : ralentissement et voies douces

Face au non-respect des limitations de la vitesse, la collectivité expérimente depuis février 2020 la sécurisation de la rue Pasteur.

Le projet a fait l'objet de nombreux ajustements en commission travaux, a été présenté en commission mobilité ainsi qu'aux riverains.

Les travaux se dérouleront en deux phases pour permettre la réfection des canalisations des eaux usées et d'eau potable. La première phase consistera en la réalisation de chicanes et d'une voie partagée. La deuxième phase comportera la réalisation d'un giratoire et des deux plateaux surélevés.

Vu les articles L 2123-1 et R 2123-1 3 du code de la commande publique ;

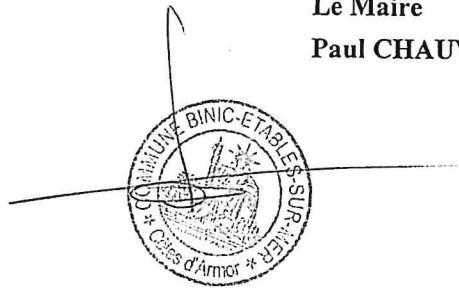
Vu l'avis favorable de la commission travaux en date du 7 avril 2021 ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal par 25 voix pour, 3 voix contre (M. LÉGER, Mme VIDEMENT, M. ESCANDE) et 4 absentions (M. DARCHE, M. LARUPT, Mme MACHET, Mme QUERRÉ)

AUTORISE le Maire à lancer une consultation des entreprises, sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des aménagements de la rue Pasteur et à autoriser Le Maire à solliciter les subventions auxquelles le projet est éligible (amendes de police).

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : **LEBRUN Kévin** (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), **HÉRISARD Pierre** (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), **WERNER Élisabeth** (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



Délibération N° 22-07-2021-CM : Demande de sur classement démographique

La commune de Binic-Etables-sur-Mer a été classée en tant que station de tourisme par arrêté préfectoral du 28 juillet 2021. Ce classement est la reconnaissance des efforts accomplis pour structurer une offre touristique et un accueil d'excellence.

L'article 88 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret n°99-567 du 6 juillet 1999 pris pour l'application de l'article précité encadrent les conditions dans lesquelles la commune érigée en station classée de tourisme sollicite le Préfet en vue d'obtenir son classement dans une catégorie démographique supérieure.

Ces textes précisent les modalités de calcul de la population à prendre en compte pour le sur classement : *population totale issue du dernier recensement + population touristique moyenne*. Est ainsi déterminée la population touristique moyenne qui prend en compte des critères de capacité d'accueil de différentes natures d'hébergements pondérés par un coefficient. En application de ces critères, il ressort que la population totale à prendre en compte pour Binic-Etables-sur-Mer est la suivante :

Critères de capacité d'accueil	nbre	Coefficient	Sources	Total
Chambre d'Hôtels	137	2	ArmorStat	274
Résidences secondaires	1661	4	Fiche DGF 2021	6644
Personnes pouvant être hébergées en résidences de tourisme	90	1	INSEE	90
Personnes pouvant être hébergées en meublés de tourisme	1400	1	ArmorStats	1400
Personnes pouvant être hébergées en Villages de vacances et maisons familiales de vacances	0	1	INSEE	0
Lits des Hôpitaux thermaux et assimilés	0	1	INSEE	0
Lits des Hébergements collectifs	12	1	INSEE	12
Emplacements de Campings	414	3	ArmorStats	1242
Anneaux d'amarrage des Ports de plaisance	585	4	Port de plaisance	2340
TOTAL				12002

Population touristique moyenne 12002
 Population totale (INSEE) 7223
Population à prendre en compte 19225

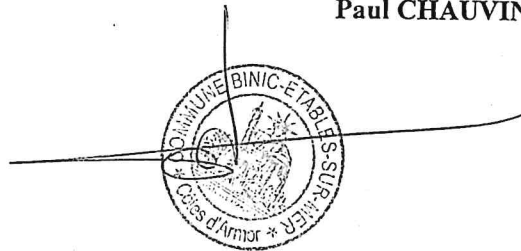
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la demande de sur classement démographique de la commune de Binic-Étables-sur-Mer pour un total de 19 225 habitants ;

SOLLICITE ce sur classement démographique dans la catégorie 10 000 à 20 000 habitants ;

AUTORISE le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette demande.

**Le Maire
 Paul CHAUVIN**



Date de convocation :
04 novembre 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HÉRISSARD Pierre (jusqu'à 19h50), BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absent et représenté : LEBRUN Kévin (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), HÉRISSARD Pierre (pouvoir à BÉZELY Olivier à partir de 19h50), WERNER Élisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia)

Absent non excusé : FICHELSON Karen

Secrétaire de séance : LEC'HVIEN Catherine

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32



Délibération N° 23-07-2021-CM : Soutien aux commerces locaux – Exonération des droits d'occupation du domaine public pour les terrasses dans le cadre de la crise sanitaire pour l'année 2021

Les mesures de restrictions engagées par l'Etat pour contenir l'épidémie de la Covid-19 ont eu un impact notable sur le tissu économique.

Afin de soutenir les commerces locaux directement impactés par les fermetures en début d'année, puis la mise en œuvre du passe sanitaire, il est proposé d'exonérer de droits de terrasses les établissements redevables de la commune.

Le coût de cette mesure est évalué à 53 000€.

Vu l'article 11 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de la Covid19

Considérant que les mesures de restrictions engagées par l'Etat pour contenir l'épidémie de la Covid 19 ont impacté défavorablement les métiers de l'hôtellerie et de la restauration de la commune de Binic-Etables-sur-Mer.

Vu l'avis de la commission finances réunie le 21 octobre 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EXONERE totalement les redevances d'occupation des droits de terrasses dus au titre de l'année 2021 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cette décision.

Le Maire
Paul CHAUVIN

